

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 26 juin 2020

Date de la

Convocation :

19 juin 2020

Date d’Affichage :

30 juin 2020

Objet : Délibération n° 2020-074

Révision du PLU : désignation du bureau d’études

**L’an deux mille vingt, le vingt-six juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

Considérant que le Plan Local d’Urbanisme de la commune approuvé le 3 mars 2016 doit être mis en conformité avec le SCOT Intercommunal conformément aux articles L.153-49 et suivants et R.153-14 et suivants du code de l’urbanisme.

Considérant qu’à l’occasion de cette mise en compatibilité, il serait opportun de programmer une révision générale du PLU de la commune,

VU la consultation effectuée auprès des bureaux d’études en vue de la révision générale du PLU et après examen des offres reçues,

M. le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition du bureau d’étude « SARL Alpicité, 14 rue Caffè 05200 EMBRUN » pour un montant de 30 000 €. HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec la SARL Alpicité.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE